

# Pôle culture jeunesse

SMEJ - Ville de Mandeuire



Autorisation de reproduction et de représentation de photographies  
pour le service municipale enfance jeunesse

Nous soussignés.....

Demeurant : N°..... Rue .....

CP ..... Ville ..... Pays .....

Autorisons, de par notre autorité parentale, LES ANIMATEURS DU PÔLE CULTURE JEUNESSE à photographier, pour la période du 01 septembre 2022 au 31 juillet 2023, lors des activités au sein des accueils de loisirs, notre enfant mineur dont le nom est :.....

Et demeurant à.....

Et à utiliser son image. En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, en application notamment de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, nous autorisons les services de la Ville de Mandeuire pour sa communication à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Je garantis en mon nom et celui de mon enfant que les photographies pourront être exploitées et utilisées à titre gracieux et à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Mand'Infos et Mandu 'lien, ainsi que les différents supports d'information de la Ville de Mandeuire
- Facebook et site internet de la ville de Mandeuire
- Presse locale (Est Républicain, ...)
- Bulletins régionaux (Puissance 29, vue du Doubs, ...)
- Ecran TV (mairie et médiathèque : montage vidéo)
- Plaquettes informatives ou expositions communales

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies, disponible sur simple demande. Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom et/ou celle de mon enfant mineur.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Mandeuire, pour l'année scolaire 2022-2023 en un seul exemplaire et de bonne foi.

Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l'enfant (ou REFUS)

Mention manuscrite « lu et approuvé » et « bon pour accord » ou « REFUS »